

La charte des Refuges aux Insectes



Qui songe en dégustant une succulente tarte aux pommes qu'en amont, il y a eu le travail d'un bataillon de butineuses lors de leur visite sur les fleurs, mais pas que ! Abeilles solitaires, volucelles, bourdons, papillons, (etc.) font aussi parti de ces insectes pollinisateurs que les plantes ont besoin pour fructifier (soit 80% de la flore Européenne). Sans parler des protecteurs de ces fruits que sont les coccinelles, chrysope, syrphe et bien d'autres insectes utiles que vous retrouvez dans votre jardin. Ce service est souvent ignoré car discret et surtout

gratuit, mais jusqu'à quand allons nous en profiter, vu la dégradation des écosystèmes, l'utilisation de traitements chimiques,...

Si vous souhaitez donner un coup de pouce et participer activement à la protection de la biodiversité, vous pouvez effectuer à votre niveau de nombreuses actions en faveur des insectes dans votre jardin, sur votre balcon, dans votre verger,...

En créant un refuge aux insectes et en s'engageant à respecter la charte, vous contribuez à préserver l'environnement et améliorer la biodiversité dans votre jardin.

Je m'engage à respecter et réaliser 4 actions dans les propositions suivantes :

- Je renonce aux produits phytosanitaires (insecticides, engrais chimiques,...) et m'engage à jardiner de manière écologique en utilisant à bon escient les insectes auxiliaires. J'opte pour des techniques de désherbage manuel, j'utilise des décoctions à base de végétaux qui apporteront des sels minéraux ou provoqueront une répulsion contre les ravageurs si nécessaire et privilégie des engrais naturels.
- J'installe des aménagements (nichoirs,...) pour accueillir les insectes et la faune en général. Je participe ainsi à la sauvegarde des espèces et utilise les bienfaits des auxiliaires pour un jardin équilibré et plein de vie.
- Je réduis mon impact sur l'environnement en installant un composteur pour réduire mes déchets, offrir aux insectes décomposeurs et autres animaux de quoi se nourrir et profiter un amendement naturel à mes cultures.
- J'accorde dans mon jardin une zone sauvage où les plantes locales vont pouvoir s'exprimer, en fauchant une à deux fois par an. Je permets ainsi à d'innombrables insectes d'accomplir leur cycle.
- Je privilégie dans mes plantations des espèces qui poussent naturellement dans ma région, résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.
- J'utilise raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau en paillant mes plantations, arrosant le soir ou tôt le matin et en installant un système de récupération des eaux de pluies.
- Je sensibilise mon entourage à agir de la même sorte et encourage à adhérer à la charte « refuge aux insectes ».

Le jardinage entomologique® est à votre écoute et vous aide à mettre en place ces actions en fournissant des conseils, des astuces, des adresses en nous contactant :

Sébastien LEVRET
Jardinage entomologique ®
155.D, Rue de Seux
88200 SAINT ETIENNE-LES-REMIREMONT
Email : slevret@yahoo.fr
www.jardinage-entomologique.fr